

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
	M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 11 janvier 2010 à 18h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (001-01-2010) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (002-01-2010) ;
3. Résolution modifiant la résolution 601-12-2009 « calendrier des séances ordinaires de 2010 » (003-01-2010) ;
4. Modification du point 13 de la résolution numéro 618-12-2009 – dérogations mineures pour le 150, 3^e Avenue (004-01-2010) ;
5. Résolution appuyant Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. – ajout d'une glace au Forum de La Plaine (005-01-2010) ;
6. Période de questions;
7. Levée de l'assemblée (006-01-2010).

Donné à Terrebonne, ce 8^e jour du mois de janvier 2010.

Judith Viens, avocate
Assistante-greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
11 JANVIER 2010**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 11 janvier 2010 à 18h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Jean-Guy Sénécal, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Jean-Luc Labrecque
Marie-Claude Lamarche	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le Maire Jean-Marc Robitaille, Messieurs les conseillers Réal Leclerc, Denis Poitras, Frédéric Asselin et Clermont Lévesque et le directeur général, Monsieur Denis Levesque.

RÉSOLUTION NO : 001-01-2010

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 002-01-2010

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 003-01-2010

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 601-12-2009 établissant le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne pour l'année 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette résolution afin de fixer la date de la séance ordinaire de janvier au mardi 19 janvier au lieu du lundi 18 janvier;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

QUE la séance ordinaire du mois de janvier 2010 du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne se tienne le mardi 19 janvier à 19h30 au lieu du lundi 18 janvier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 004-01-2010

PROPOSÉ PAR : Michel Lefebvre

APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

QUE le point 13 de la résolution numéro 618-12-2009 soit modifié afin de refléter les recommandations du CCU du 26 novembre 2009.

A cet effet, la dérogation mineure mentionnée au point 13 de la résolution numéro 618-12-2009 est remplacée par celle-ci :

13. D09-2848 / 150-3^e avenue / Denis Richard Lot 2 921 768 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal, pour une habitation unifamiliale isolée existante, autorise :

- ⇒ la réduction de la marge avant minimale à 3,95 mètres au lieu de 6 mètres;
- ⇒ la réduction de la marge latérale minimale à 0,52 mètre au lieu de 1,5 mètre;
- ⇒ l'augmentation, dans la marge avant, de l'empiètement d'un perron relié au rez-de-chaussée en sus de l'implantation du bâtiment à 4,05 mètres au lieu de 2 mètres;

et refuse :

- ⇒ l'augmentation de la superficie maximale d'une remise existante à 20,2 mètres carrés au lieu de 11 mètres carrés;
- ⇒ la réduction de la distance minimale entre le mur d'une remise existante et une ligne latérale à 0,17 mètre au lieu de 0,60 mètre;
- ⇒ la réduction de la distance minimale d'un débord de toit d'une construction accessoire existante (abri) à 0 mètre au lieu de 1 mètre de tout bâtiment;

- ⇒ la réduction de la marge latérale minimale d'un appareil de climatisation à 0,68 mètre au lieu de 2,5 mètres.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 005-01-2010

ATTENDU QUE Les Complexes Sportifs Terrebonne ont déposé une demande de subvention au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour la construction d'une nouvelle patinoire au Forum de La Plaine;

ATTENDU QUE Les Complexes Sportifs Terrebonne s'engage à payer sa part du projet afin de réaliser la construction d'une nouvelle patinoire au Forum de La Plaine et d'assurer l'exploitation dudit centre sportif une fois les travaux complétés;

ATTENDU la nécessité pour Les Complexes Sportifs Terrebonne d'obtenir l'appui de la Ville;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE la Ville de Terrebonne appuie la demande de subvention présentée au gouvernement du Québec par Les Complexes Sportifs Terrebonne dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour l'ajout d'une glace au Forum de La Plaine.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 006-01-2010

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
